

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 514 promulguant le décret n° 51-547 du 10 mai 1951 portant modification au tableau A annexé au décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature coloniale (Côte Française des Somalis). (J.O.R.F. du 16 mai 1951, p. 5079).

n° 514

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
25 mai 1951

Numéro JO
n° 5 du 01/06/1951

Date du numéro
1 juin 1951

VISAS

Le Gouverneur des Colonies, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret n° 51-547 du 10 mai 1951 portant modification au tableau A annexé au décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature coloniale (Côte Française des Somalis),

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans le Territoire de la Côte Française des Somalis, le décret n° 51-547 du 10 mai 1951 portant modification au tableau annexé au décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature coloniale (Côte Française des Somalis).

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Par délégation : Le Secrétaire Général
R.

LEMOYNE